

SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

1 jour (7 heures)

PUBLIC :

Tout agent réalisant des interventions sur chaussées ou à proximité.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

PARTICIPANTS :

Minimum 4 candidats.
Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation (Test QCM).

RECYCLAGE :

Recommandé tous les 3 ans.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable de connaître et anticiper les risques liés aux interventions sur la voie publique.
- Être capable de concevoir et de mettre en place une signalisation temporaire vis-à-vis de l'occupation du domaine public.
- Être capable de concevoir et de mettre en place un balisage de chantier adapté aux travaux réalisés.

CONTENU

- Statistiques des Accidents du Travail,
- Dispositions réglementaires,
- Les partenaires de la prévention et leur rôle.

• **Les risques liés aux interventions sur la voie publique :**

- Conséquences humaines pour les agents et les usagers,
- Conséquences pénales et économiques.

• **La signalisation :**

- Son rôle et sa fonction,
- Les principaux risques,
- Facteurs d'accidents.

• **Les diverses signalisations**

- La signalisation des personnes,
- La signalisation des véhicules,
- Les chantiers fixes,
- Les chantiers mobiles,
- Caractéristiques des signaux et dispositifs temporaires,
- La signalisation de nuit.

• **La mise en oeuvre :**

- Pose et implantation de la signalisation,
- La responsabilité de chaque acteur du chantier,
- Agir et savoir agir,
- Optimisation de la sécurité,
- Protections diverses,
- Les gestes de manoeuvre et signaux sonores.

• **Les protections :**

- Collective et individuelle.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans les domaines de l'intervention sur voie publique.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,

- Exercices pratique en vue de la mise en place d'une signalisation temporaire de chantier,

- Livrets techniques remis aux stagiaires.